

Procès-verbal n°1 du Bureau

Réunion du :	Mardi 05 Avril 2022 (réunion téléphonique)
À :	11h00 – DGL
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	MM. Fernand D'ANNA, Audrey FIRMIN, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC
Assistent :	MM. Teddy GRAS, Resp. Administratif

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

AIDE AUX REFUGIES UKRAINIENS

Le Président propose aux membres du Bureau d'octroyer une aide financière aux victimes de la guerre en UKRAINE par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Française, d'un montant de 1 000 euros (mille euros).

Les membres du bureau, unanimes donnent leur accord

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général
Damien JURADO

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO